

Edito

C'est parti ! Le Burkina notre cher pays est engagé depuis le 17 novembre dernier dans un double scrutin législatif et municipal des plus ouverts de son histoire démocratique. Ces élections s'engagent également sous de bons auspices marqués par un consensus de l'ensemble de la classe politique autour des conditions de son organisation : bulletin unique et carte électorale biométrique (une grande avancée dans la lutte contre la fraude électorale), financement des partis politiques en campagne, consensus sur les conditions de validation des candidatures, prise en charge par l'Etat des observateurs des partis politiques, bref, le Burkina semble s'être inscrit dans un processus de bonnes pratiques, pour le plus grand bien de la vie politique au Faso. La balle est à présent dans le camp des acteurs politiques.

Le jeu semble ouvert

Par Germain B. NAMA

La campagne démarre certes dans la sérénité, il faut s'en féliciter, sans toutefois oublier que les démons ne sont pas loin. En effet, les frustrations en ce qui concerne les législatives ont été nombreuses dans le choix des candidats (les partis ayant bien souvent choisi de privilégier le copinage) et il faut craindre qu'ici et là cela n'entraîne quelques règlements de compte. Quant aux municipales, la vie des communes n'a pas été tranquille sous le quinquennat qui s'achève. La hache de guerre a souvent été déterrée et les tensions qui en sont nées sont toujours vives.

L'intérêt national commande en effet une sérénité à toute épreuve, mais aussi et surtout conscience et responsabilité dans les choix des électeurs. Car ce qui se joue en ce moment aura des conséquences sur le proche avenir. 2015 se joue en effet dès maintenant. Il importe donc de ne pas s'épuiser dans des querelles inutiles qui ne profiteront en fin de compte qu'aux fossoyeurs de la démocratie et de la liberté. Le bulletin de vote est l'arme de notre liberté. La vigilance est donc nécessaire pour que ce droit de suffrage ne soit pas détourné !

Si l'élection avait lieu aujourd'hui :

- **L'UPC l'emporte à Ouaga**
- **Le CDP reste maître à Bobo**



**Sondage exclusif
L'Événement-Index/BF
Du 17 novembre 2012**

Affaire Badini Somkinda



**Ça ne s'arrange pas.
Nous avons pu mettre la main sur leurs bulletins de paie**

PCRSU

Première phase bien conduite et un espoir d'un soutien pour le reste

Journée portes ouvertes pour la sécurité, ce n'est pas une chose courante. La sécurité, en général ne se montre pas. Le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine (PCRSU) qui a organisé de récentes journées ne contredit pas ce dicton. En effet, les journées ont été organisées, après coup, pour montrer les résultats atteints.

Il faut avouer qu'il y avait à voir et à entendre. Débuté en 2010, ledit programme est demeuré inconnu des populations de la ville de Ouagadougou qui a accueilli sa phase pilote. La notion de l'insécurité paraît accessible, mais ce n'est pas certain. Quand on parle insécurité, on voit de prime abord les agressions physiques. Or c'est une notion multi facettes. L'insécurité inclue aussi, la notion de quiétude et de sûreté. Par exemple le respect ou non des feux tricolores peut constituer un trouble à la quiétude et aussi constituer une agression physique.

Après trois ans de mise en œuvre, le programme prend fin cette année 2012. Le système des Nations unies, à travers le PNUD et l'ONU-Habitat est le principal partenaire technique et financier du programme. Au cours des deux ans de sa mise en œuvre, le programme a mûri et enregistré des acquis. Il comprend plusieurs composantes :

La composante 1 est gérée par la commune de Ouagadougou et centrée sur la police municipale. Le PCRSU lui a permis d'être plus opérationnelle, car elle a été dotée de moyens de mobilité et de communication pour

assurer sa mission de veille et d'intervention. Une stratégie de prévention de l'insécurité de manière formelle a été élaborée, permettant une meilleure coordination des actions pour atteindre de bons résultats.

Dans son approche genre, une unité « femmes et mineurs » au sein de la police municipale, a été créée et travaille à l'amélioration des relations entre « les groupes vulnérables et la police ». Aujourd'hui ce sont 400 volontaires qui aident à la régulation de la circulation, donc de la sécurité routière dans la ville de Ouagadougou. Avec 30 km de longueur et 20 de large, la ville de Ouagadougou ne compte que 500 policiers municipaux. Un effectif insuffisant par rapport à la grandeur de la ville, se désole le coordonnateur du programme le commissaire Clément Ouango.

La composante 2 concerne la police de proximité.

La composante 3 traite des armes légères en circulation dans la ville. Elle a permis la mise en place d'une stratégie de réduction de la possession et de l'utilisation de ces armes, etc.

Résultat globalement satisfaisant : « Avant le programme, la police municipale n'arrivait pas à répondre efficacement aux besoins de la population, la ville de Ouagadougou n'avait pas de stratégie formelle de prévention de l'insécurité ; on agissait dans le tas, nous n'intégrions pas le genre, nous avions des difficultés pour réguler la circulation parce que nous n'étions pas en nombre suffisant, nous n'avions pas d'unité contre les armes légères ». Maintenant, « la police municipale est devenue aujourd'hui



Avec le PCRSU, les forces de sécurité de la ville de Ouagadougou sont mieux outillées

très professionnelle avec des véhicules et des moyens de communication, elle a maintenant une stratégie de coordination des actions pour des résultats beaucoup plus probants, une unité femmes et mineurs. Le programme a permis de créer un service de volontaires avec le recrutement de 100 jeunes pour aider

à la régulation de la circulation». Selon le colonel Christophe Raoul Tapsoba, secrétaire permanent de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, « la question de la sécurité demeure un défi de tous les jours ». Les sociétés de sécurité privée ont pris part au JPO à travers une exposition. Cette journée

porte ouverte a eu l'avantage d'ouvrir au grand public les portes de la sécurité, publique comme privée. Une meilleure compréhension des actions de tous les jours permettra une synergie d'actions entre agents de sécurité d'une part et entre acteurs et populations d'autre part ■

*Le satisfecit du Commissaire Ouango, commandant de la police municipale et coordonnateur du programme

Y avait-il nécessité d'organiser une telle semaine pour communiquer sur le programme ?

Il faut dire que c'était vraiment indispensable pour nous de communiquer sur le programme parce que depuis sa mise en œuvre en 2010 nous avons enregistré beaucoup d'acquis mais ces acquis étaient méconnus du public et comme nous sommes également en fin de phase pilote, il était important pour nous de communiquer pour pouvoir mobiliser les partenaires pour les activités futures.

La phase pilote est en train de prendre fin, la seconde phase est attendue, est-ce qu'avec les activités de la semaine vous sentez que les partenaires financiers vont répondre?

De façon concrète, le coordonnateur du système des Nations unies, après la clôture m'a dit: « faites vite pour me transmettre votre document pour



Le Coordonnateur du programme est heureux d'avoir réussi la première phase

la phase de 2013-2015 pour que je puisse essayer déjà de voir ce qu'on peut mettre de côté pour vous... ». Donc on peut essayer de mobiliser les fonds pour 2013 et continuer le plaidoyer auprès des autres bailleurs. Déjà c'est un acquis parce que le PNUD s'est engagé à nous soutenir en 2013 et nous pensons qu'il ne sera pas le seul à nous accompagner d'autant plus que le ministère de l'économie et des finances qui est la cheville ouvrière en terme de mobilisation des ressources financières prendra son bâton de pèlerin pour ratisser l'argent afin que notre deuxième phase soit financée.

Parlez-nous du PCRSU I en termes de chiffres

En termes de chiffres il faut dire que la phase pilote avait un budget global de l'ordre de 4 millions de dollars. Ce qui a été mobilisé a permis d'exécuter une bonne partie des activités que nous avons prévues. Cela est de 2 millions cinq cent

dollars au moins en trois ans. Ce n'est pas mauvais parce qu'une chose est de faire de la prévision et l'autre est de pouvoir mobiliser complètement.

Donc vous avez besoin d'un gros budget pour 2013 ?

Bien sûr, si je parle d'acquis du programme, vous allez voir qu'effectivement les besoins vont être plus immenses que lors de la première phase, donc étant donné que nous dépassons le cadre de la commune de Ouagadougou pour embrasser d'autres communes, il va de soi que les besoins soient accrus, donc le budget 2013-2015 est beaucoup plus important, nous souhaitons mobiliser au moins 5 millions de dollars pour pouvoir financer la phase 2, mais ça, ce sont nos ambitions. Maintenant nous devons travailler pour atteindre ces objectifs que nous nous sommes fixés.

WB

L'UPC met en scène son entrée en campagne au Ciné Sagnon

Par Moussa Zongo

Avec Zéph, lui-même en tête, l'UPC, le parti que l'on va particulièrement suivre au cours de cette campagne, a choisi Bobo Dioulasso pour ouvrir les hostilités.

Bobo Dioulasso attend toujours la ferveur de la campagne. Au premier jour du lancement de la campagne, seul l'UPC s'est signalé avec son meeting de rentrée en campagne. Le parti du lion a choisi pour la circonstance le ciné Sagnon pour marquer l'événement. La salle a refusé du monde.

Le ciné Sagnon n'est pas vraiment un espace extraordinaire. Mais peu de partis, peuvent le remplir. Zéphirin Diabré qui a prononcé son premier discours de campagne, a parlé comme un chef de parti dans une perspective de 2015. Préférant utiliser le « Je » et les premiers décrets qu'il signera, l'homme viserait peut-être déjà la présidentielle. Il a parié devant les militants de réformer les institutions burkinabè et ce seront ses premiers actes dès son entrée à Kosyam. « *c'est la signature d'un décret de création d'un tribunal spécial de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite... Le deuxième décret, c'est de créer une banque destinée aux femmes pour donner des crédits aux femmes et améliorer leurs conditions de vie.* » Zéphirin veut créer aussi une centrale d'achat des produits de grande consommation pour protéger les consommateurs et surtout les femmes. Il jure instaurer la gratuité des soins d'urgence dans tous les hôpitaux publics du pays pour qu'une femme et un homme ne meurt plus encore pour manque de soins. L'homme est pourtant conscient que la tâche pour ses élections couplées s'annonce rude. Il est allé dans sa province d'origine, le Ganzourgou, endroit où la chefferie traditionnelle pèse encore lourd « *chercher la bagarre* » et il est venu aussi à Ouagadougou créer une nouvelle bagarre avec le derby entre lui et François Compaoré, frère cadet du président. A Bobo Dioulasso l'UPC devrait affronter des poids lourds, de la mouvance présidentielle. Le



ministre Sougalo Ouattara conduit la liste du CDP. L'ADF RDA n'entend pas se laisser faire et compte sur l'ancien maire de Bobo, Célestin Koussoubé.

Et l'UNIR/PS dans tous ça ?

Avec son unique député, Nestor Bassière, l'UNIR/PS est en course dans le Houet. L'arrivée de l'UPC va-t-il lui coûter ce siège ? On attend de voir (lire sondage page 4).

Ce n'est pas un hasard si l'UPC a choisi de lancer sa campagne à Bobo Dioulasso. Bobo Dioulasso a été retenue parce que « c'est la ville des défis ». Zéphirin est d'accord avec l'opinion répandue. La région de l'Ouest est délaissée. Capitale économique du Burkina, la ville de Sya est l'ombre d'elle-même depuis de longues années. Motrice de notre économie, l'industrie bobolaise qui faisait la fierté de la région est morte, mettant en chômage des centaines de personnes. Le coût social de ce

délaissement est très élevé surtout pour les jeunes qui restent, avec les femmes, les deux cibles principales des messages du parti.

Beaucoup de jeunes que nous avons interrogés vont voter pour la première fois. Ils n'ont jamais milité dans un parti politique. Mais ils veulent commencer leur engagement avec l'UPC. Et Zéphirin en était fier. Le représentant des jeunes du parti de la région qui est d'ailleurs sur la liste pour les législatives n'a pas oublié d'exhorter ses camarades à se démarquer des vieux partis. « *On ne soutient pas un parti qui meurt mais un parti qui se développe. Laissez tomber le CDP. Le parti de Blaise n'a rien fait pour nous* » a lancé le leader des jeunes du parti. Zéphirin Diabré durant une trentaine de minutes d'allocation n'a pas cité une seule fois le CDP. Mais sans doute pour ragaillardir ses troupes, a paraphrasé l'autre, « *A Bobo Bobo Dioulasso, il n'y a rien en face, c'est mais* » ■

PDS/Metba

« Nous avons l'expérience de la gestion »



L'Événement

Le PDS/Metba met en avant son joker, Arba Diallo et les bons résultats qu'il a obtenu à Dori.

« Nous avons l'expérience de gestion, nous avons déjà géré. Nous avons montré à Dori, par exemple, qu'on peut résoudre le problème de l'eau, on peut résoudre d'autres problèmes

qu'ils soient sociaux, économiques. Par conséquent, nous avons l'expérience locale, nationale et autres » Ce sont là des propos d'Arba Diallo tenus lors du premier meeting, du parti à l'étoile verte le 17 novembre 2012. Pour lui, il y a parmi les 16 millions de Burkinabè, d'autres gens, que les militants de « l'ex CDP » (le slogan est de lui) capables de gérer les hôpitaux, les écoles, les universités pour que le « *Burkina de demain ne soit pas la simple continuation de ce qu'on a vu pendant 25 ans* ». Pour Arba Diallo, le peuple n'est pas condamné à quémander. Il lui suffit de vouloir le changement. Et ce « *Changement doit être aujourd'hui et maintenant* » ■

Basidou KINDA

CDP-KADIOGO

Campagne sur le net

Le nouveau joujou de la campagne CDP au Kadiogo, c'est le Web. La tête de liste au Kadiogo, le ministre Arthur Kafando, l'a inauguré non sans une pointe de fierté dans la



L'Événement

La Page d'accueil du site

voix, parce que quoi de mieux pour signifier « l'émergence » qu'un site Web. C'est le slogan « bon marché » que Soter Compaoré, le concepteur généreux du site, a trouvé. Généreux en effet, parce que comme les Jeunes de la Diaspora de New York, il l'a fait cadeau, sans que personne ne lui demande. Mais quand qu'on se nomme Compaoré et on fait cadeau au CDP, est-ce vraiment forcer la philanthropie ? Pourquoi Kadiogo et pas un site pour toute la campagne du parti ? « *C'est parce que la fracture numérique n'est pas grande à Ouagadougou et les jeunes vont le plus sur la toile.* » sur le site www.kadiogo2012.org. Ceux qui sont intéressés peuvent donc y suivre la campagne du CDP. Un site de bonne facture, disons- le ■

WB

Humeur de la campagne

Les fruits de cette campagne politique vont-ils tenir la promesse des fleurs ? Rien n'est moins sûr. Le facteur premier et le plus symbolique dans la démocratie, c'est la Justice. Pour cette élection couplée, elle a été particulièrement éprouvée. Ses décisions dans l'ensemble n'ont pas rassuré, même s'il y a des lueurs d'espoir. Mais c'est trop peu. Une hirondelle ne fait pas le printemps, malheureusement. Quel enseignement en tirer ?

Les magistrats en première instance sont majoritairement des gens acquis (dans le bon terme cette fois) aux valeurs de la démocratie et de la justice sociale. Nombre de décisions rendues à ce niveau ont été pour l'essentiel conforme à la loi. Exception bien sûr de Ouahigouya, dans l'affaire Gourcy. Qu'est-ce qui guide l'administration d'une bonne justice, pour rester sur ce cas particulier de Gourcy ? Il

Pauvre justice !

Par Newton Ahmed Barry

Il y a deux choses qui tiennent le juge : la loi en premier lieu et l'intime conviction lorsque la loi ne permet pas de trancher une affaire. Dans le cas de Gourcy, la loi électorale est d'une précision du laser. Elle dit d'abord qu'un parti ne peut pas déposer, pour la même circonscription, deux listes. Ensuite elle précise qu'un dossier incomplet ne peut pas être reçu. Le juge de Ouahigouya saisit, décide de valider la liste déposée en deuxième lieu et de surcroît incomplète. Cette décision là fera, sans doute, jurisprudence avec le nom du juge et c'est là que c'est intéressant. Qu'en dira, dans quelques années, sa descendance ?

A l'opposé, les magistrats des niveaux de recours, sont pour l'essentiel, des « *juges acquis* », dans l'entendement de Badini. Le conseil Constitutionnel, d'abord, avec l'affaire des magistrats Badini et Somkinda et le Conseil d'Etat, surtout par les décisions rendues en présence de son premier président. Les grands juges, pour l'essentiel, sont donc aujourd'hui ceux qui causent le plus de soucis à la démocratie.

Maintenant que cette première phase, pour l'essentiel, est close, le temps du peuple est arrivé. Au Sénégal, Wade, dans sa superbe, avait contraint les magistrats à lire la loi en sa faveur. Les Sénégalais n'ont rien dit. Ils ont attendu que la parole leur soit donnée. Ils se sont exprimés renvoyant dos à dos les juges et Wade. Les Burkinabè sont désormais face à leur destin. La parole leur est maintenant donnée. C'est à eux de parler. Comme on dit dans l'émission française de TF1, « *Kolanta* » : « *leur sentence est sans appel* » ■

Les mots de la Campagne



L'Événement

On a pensé qu'il était bon que j'apporte un appui aux femmes et aux hommes qui défendent nos couleurs dans le Kadiogo, au lieu de courir derrière le vote ethnique, comme le font la plupart des hommes politiques, y compris ceux qui viennent d'arriver dans la chose politique, qui retrouvent les villages dont leurs parents sont originaires, même quand ils n'y ont pas grandi, en disant : « votez pour moi parce que je suis votre fils ».

Au moins dans le Kadiogo, je ne pourrai pas jouer sur cette corde. Si des gens votent pour la liste que je conduis et accessoirement pour moi au Kadiogo, ça sera sans doute en raison du discours sur le changement que nous prôtons, ce sera un vrai vote citoyen ■

Zéphirin Diabré
Président de l'UPC in
« L'Observateur Paalga n° 8239
du 23 octobre 2012 »



L'Événement

Nous sommes à la pêche des électeurs. Denrée rare et capricieuse ■

Jérôme Bougouma
Candidat CDP au Zoundweogo

SONDAGE EXCLUSIF L'ÉVÉNEMENT-INDEX/BF UPC premier parti à Ouagadougou, CDP trop fort à Bobo et le PAREN est de retour

Par Newton Ahmed Barry

A l'entame de la campagne, nous avons voulu connaître l'état de l'opinion par rapport aux partis en compétition à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Les sondés ont été questionnés également sur celui qu'ils auraient préféré voir devenir maire à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Ce sondage porte sur un échantillon de 500 personnes détentrices de carte d'électeurs dans chacune des deux villes. Il a été réalisé le jour du lancement de la campagne, le samedi 17 novembre.

Le sondage a porté sur quatre questions :

Première question :

« Lequel de ces partis voterez vous si l'élection avait lieu aujourd'hui ? Nous avons listés les partis qui avaient eu des députés aux législatives de 2007 à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, plus l'UPC qui aborde son premier scrutin et « autre » si les sondés ne se retrouvaient pas dans la proposition.

Deuxième question :

Lequel de ces candidats estimez-vous bien comme prochain maire de Ouagadougou? Jean Christophe (cdp), Zéphirin Diabré (upc), Bado Laurent (paren), Norbert Tiendrebéogo (ffs) et autre ?
Lequel de ces candidats estimez-vous bien comme maire de Bobo Dioulasso ? Salia Sanou, Kousoubé Celestin, Karim Baro, Naba Diané, Baba Traoré et autres ?

Troisième question :

3°) Avez-vous voté en 2007 ?

Quatrième question :

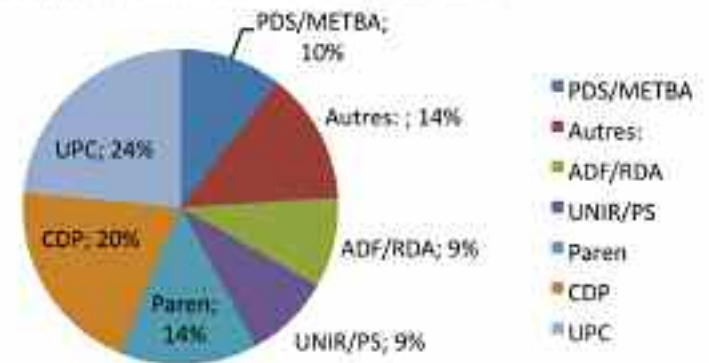
4°) Lequel de ces critères est déterminant pour être maire à votre avis? La compétence, l'ethnie, l'origine, le programme, l'expérience, le niveau d'instruction, la popularité et l'intégrité ?

Nous avons tenté l'expérience à la présidentielle de 2010, avec notre partenaire *Index/BF* et le sondage que nous avons réalisé avait été largement confirmé par les urnes. Mais peut-être qu'il ne fallait pas être devin, pour prédire la victoire de l'homme de Ziniaré, tant l'opposition n'a jamais su offrir une alternative aux Burkinabè.

Pour ces couplées nous avons décidé de rééditer l'expérience. La faiblesse de nos moyens ne nous permet pas de couvrir l'ensemble du pays. Nous avons donc décidé de sonder à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Huit sondages sont prévus. Le dernier sera diffusé à 96 heures du vote, soit le 29 novembre, pour nous permettre de mesurer l'évolution des intentions et peut-être aussi l'impact des messages de la campagne.

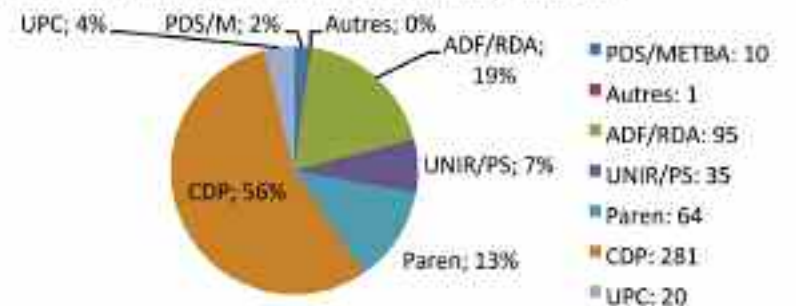
Le sondage est un outil moderne de la gouvernance politique. Il n'est pas encore rentré dans nos mœurs politiques. Il n'est pas étonnant donc que la classe politique n'en fasse pas une bonne lecture. Le thermomètre n'est pas le problème. Le sondage c'est un thermomètre, avec toutes les marges d'erreurs possibles. Il ne faut donc pas se méprendre. Le sondage donne une situation à l'instant « T ». Il n'est pas immuable. Il faut avoir cela à

1°) Lequel de ces partis voterez vous, si l'élection avait lieu aujourd'hui ?



A Ouagadougou 14% des sondés ne se sont pas encore déterminés. C'est une donnée qu'il faudra suivre.

1°) Lequel de ces partis voterez vous, si l'élection avait lieu aujourd'hui ?



A Bobo Dioulasso par contre les sondés semble avoir déjà fait leur choix à plus de 99%.

Pourquoi des sondages ?

l'esprit. Une opinion est susceptible d'évoluer. En posant une série de quatre questions, nous avons voulu nous donner les chances d'être au plus près de la réalité. Mais comme toujours, un sondage reste aléatoire. Deux aspects nous paraissent importants dans la conduite de ce sondage. Premièrement, l'échantillon. Il devrait comporter seulement ceux qui se sont inscrits et qui ont leur carte d'électeur. Ensuite nous étions intéressés de savoir s'ils avaient voté en 2010, la dernière consultation électorale dans le pays. Cette question, que nous allons traiter dans le numéro du 22 novembre, en même temps que « la personnalité préférée pour

être maire à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso » est édifiante. Le 2 décembre, près de la moitié des votants devrait le faire pour la première fois de leur vie. Cela, on l'imagine ne peut pas ne pas produire de l'effet. Le sondage est là. C'est un sondage. A chacun de savoir en tirer bénéfice. Il ne faut pas donc faire comme le fou. Prendre le doigt pour la lune ■

NAB

Ces questions ont été administrées dans les deux villes Ouagadougou et Bobo Dioulasso dans le même ordre.

Pour cette parution nous dépouillons seulement la première question, dans l'objectif de nous représenter, dans ces deux villes importantes du pays, l'état des forces au moment où démarre la campagne.

Ouagadougou

Les résultats :

Lequel des partis voterez vous si l'élection avait lieu aujourd'hui ? La préférence des sondés est la suivante dans l'ordre: UPC 24%, CDP 20%, PAREN 14%, PDS/METBA 10%, UNIR/PS et ADF/RDA ex aequo 9% chacun, Autre 14%

Interprétation :

A l'entame de cette campagne, l'ordre de 2007 semble bouleversé. L'UPC fait une entrée en force. Le CDP se retrouve pour la première fois de l'histoire de la IV république en deuxième position. En additionnant l'ensemble des scores de l'opposition, le CDP se retrouve même bon dernier. En additionnant les scores de l'UPC, du PAREN, le PDS/METBA et l'UNIR/PS, l'opposition devient majoritaire à Ouagadougou avec 57% des sondés. En 2007 le CDP était arrivé en tête à Ouagadougou avec 47,81% (04 députés). Le présent sondage semble indiquer qu'il a fortement baissé.

Le chef de file de l'opposition, l'UNIR/PS, recule dans le sondage. Il n'a pas atteint 10% contrairement à 2007 où il était arrivé deuxième à Ouagadougou avec 15,71% (02 députés).

A l'opposé, le PAREN aborde les couplées en assez bonne forme 14%, contre 3,95% (01 députés) en 2007.

Le PDS/METBA fait son entrée dans le top cinq de Ouagadougou, avec 10% des intentions. Une entrée fracassante. En 2007, le PDS n'avait obtenu que 0,65%. Le progrès du parti à l'étoile verte est imputable, probablement aux effets bénéfiques de la campagne présidentielle. Arba Diallo avait fait à peu près le même score à Ouagadougou.

Le cas de l'ADF/RDA 9% est aussi intéressant. Par rapport à 2007, (06,30% ; 01 député) le parti de l'Eléphant a progressé dans le sondage de 3%.

Dans l'ensemble, la mouvance présidentielle (CDP+ADF/RDA) entame cette élection avec le tiers des intentions des votes à Ouagadougou. L'opposition dans son ensemble deux tiers. Il faut être prudent, nécessairement, tenir compte des 14% qui ne se retrouvent pas dans notre échantillon.

Bobo Dioulasso :

Résultats :

Question n°1 : Lequel des partis voterez vous si l'élection avait lieu aujourd'hui ? La réponse des sondés dans l'ordre de leur préférence :

CDP 56%, ADF/RDA 19%, PAREN 13%, UNIR/PS 7%, UPC 4%, PDS/METBA 2%, Autre 0%

Dans la capitale économique, le CDP conserve la faveur des sondés très largement à 56%. Une situation meilleure à celle de 2007, quand le parti avait fait, aux législatives 47,80% (03 députés), dans le sondage ce score est amélioré de près de 10 points, ce qui est une excellente progression.

L'ADF/RDA à 19% fait mieux que 2007 (10,78%, 01 député). Le parti de l'éléphant progresse aussi. La mouvance présidentielle est donc très forte à Bobo Dioulasso avec près de 75% des sondés, soit l'exact contraire de Ouagadougou. Peut-être, parce que la crise du CDP d'après congrès de mars 2012, n'a pas touché les personnalités du parti à Bobo Dioulasso. Le leader putatif de la région, Soungalo Ouattara est sorti conforté. Contrairement à Ouagadougou où les leaders ont été décapités.

La curiosité de ce début de campagne reste sans conteste le PAREN de Bado Laurent. Après l'éclipse de 2007, le parti refait surface aussi bien à Ouagadougou où il arrive troisième qu'à Bobo Dioulasso où il occupe le même rang, avec un score à peu près semblable ; 14% à Ouagadougou et 13% à Bobo Dioulasso.

L'UNIR/PS est en pôle position dans le Houet, avec 7%. En 2007, aux dernières législatives, le parti de l'œuf n'avait obtenu que 3% des suffrages avec zéro député. Le parti se tient bien, certainement en raison de la popularité de son député Nestor Bassière.

L'UPC entame la campagne dans une méforme, comparé à son cavalier en tête de Ouagadougou où il devance largement le CDP de 4 points.

Enfin, le parti de Arba Diallo est à la traîne à Bobo Dioulasso 2%. Mais c'est mieux qu'en 2007, quand il n'avait eu que 0%.

Conclusion de notre sondage à la date du 17 novembre, le CDP a perdu Ouagadougou, mais il conserve solidement Bobo Dioulasso. L'UPC confirme ce que l'on pensait de lui à Ouagadougou, mais peine à Bobo Dioulasso.

Bado Laurent et le PAREN sont dans une forme étincelante.

Pour l'UNIR/PS le sort semble se confirmer. Le parti n'est pas sûr de conserver le poste de chef de file de l'opposition.

Au prochain numéro, le 22 novembre, découvrez celui qui a la préférence des Ouagalais et des Bobolais pour être maire. Résultats du sondage L'Événement-Index/BF ■

Résultats des partis arrivés en tête aux législatives de 2007 dans les deux villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso

Bobo Dioulasso				Ouagadougou			
1 ^{er}	CDP	47,80%	3 députés	1 ^{er}	CDP	47,81%	4 députés
2 ^e	ADF/RDA	10,78%	1 député	2 ^e	UNIR/MS	15,71%	2 députés
3 ^e	UPR	7,90%	1 député	3 ^e	ADF/RDA	6,30%	1 député
4 ^e	UPS	4,96%	1 député	4 ^e	PAREN	3,95%	1 député
5 ^e	UNIR/MS	3,58%	0 député	5 ^e	UPS	3,67%	1 député

Source : CENI

Spécialement pour les élections couplées du 2 Décembre 2012



devient
Bihebdomadaire
paraissant
le Lundi et le Jeudi

- *Pour mieux suivre les enjeux pour vous*
- *Pour vous aider à décider*

A Gorgadji

Les potins

Lundi 12 novembre, Baba Hama, tête de liste CDP arrive à Gorgadji pour «se présenter et se faire connaître des population». Sa délégation est reçue chez le chef de Gorgadji. Les choses se gâtent, semble t-il, quand il refait la promesse «d'électricité», de «l'eau courante» et du «goudron». Certains ont pris ça pour une foutaise. A la dernière présidentielle, Kader Cissé, alors coordonnateur régional du CDP, avait fait les mêmes promesses, dans les mêmes termes. Puis rien n'est venu. Dans le Séno ou l'insulte est facile, un peu comme chez les Yadega, les gros mots ont commencé à fuser. La police a dû évacuer 18 personnes dont l'imam de la ville et 8 patriarches. Vérification faite. Gorgadji serait effectivement sur la short liste des chefs lieux de commune à électrifier, d'ici à 2015. Pauvre Baba Hama qui expie les mensonges de ses prédécesseurs. Ceux qui battent campagne actuellement seraient bien avisés de tourner plusieurs fois leur langue avant de promettre. Sinon, dans 5 ans, ils seront accueillis, s'ils reviennent, par des gourdins et des cailloux. Comme disent les moose, le sorcier oublie, pas la mère de l'enfant ■

NAB

CRISE MALIENNE

La déculottée du MNLA

Par Newton Ahmed BARRY



Le MNLA en négociation à Ouagadougou, décrié au sud du Mali est chassé du Nord-Mali par le Mujao

L'organisation Touareg par qui le malheur est arrivé au Mali, après sa déculottée d'avril dernier qui lui a valu de perdre ses fiefs de Tombouctou et Gao, tente un come back laborieux. Si à Ouaga, elle a l'oreille du médiateur, sur le terrain et à Bamako, personne n'en veut vraiment. Pour légitimer son retour dans le jeu, le MNLA qui s'est reconstitué a voulu reprendre pieds dans ses fiefs perdus. Mal l'en a pris. Les « chiens » de Mujao se sont amusés méchamment avec lui.

En milieu de journée de vendredi 16 novembre, les media annoncent de violents combats au nord du Mali, dans la région de Ménaka, précisément, entre le MNLA et le Mujao. En début de soirée, les communiqués contradictoires commencent à fuser. Dans la soirée, y a plus de doute. Le Mujao a remporté la partie. Les pertes côté MNLA seraient sérieuses. Fin de l'épisode qui devrait signer le retour du MNLA dans le jeu. N'empêche à Ouagadougou, dans la belle salle de « palabre » de Kosyam, le médiateur est au milieu d'une foule de touaregs. Les envoyés de Ançar Dine et les « réfugiés » du MNLA. Un beau

monde enturbanné pour une messe qui ne se passe pas à Bamako. Une des amazones du gouvernement de transition, une « Sogolon » moderne, ou sûrement la « Sassouma Béréte » sans doute, a parlé pour la « tombe » de Koulouba, Diouncounda. Elle a dit à Blaise qu'il n'est pas question que le « Burkina leur impose » de discuter avec « les traîtres du MNLA ». Alea jacta es ! est-on tenté de dire pour ce qui est de la remise en selle du MNLA. Blaise se démêle avec ses touaregs, comme il peut. Il a du mal à fédérer autour de son initiative. Et comme il fallait le craindre, cet entêtement est en train de se retourner contre ses propres compatriotes dans les zones gouvernementales. Il ne fait plus bon sortir un passeport burkinabè dans un check point de loyalistes. De retour de Gao, où il est allé pour un reportage et où il n'a eu aucun problème, notre confrère, de WebTV, une télévision sur le net, Burkinabè, produite par Semfilms, le promoteur de *Ciné Droit*, s'est vu confisquer son passeport burkinabè à Sévaré, la dernière ville du nord encore sous le contrôle des hommes de Sanogo. Il a pu joindre notre ambassadeur au Mali, Sané Topan, avant qu'on ne lui arrache son portable. Depuis samedi 17 novembre,

il n'a plus donné signe de vie. Il n'est pas le seul. Les loyalistes semblent avoir renforcé les contrôles contre les ressortissants du Burkina.

Précision nouvelle

La médiation Burkinabè accusée à tort ou à raison d'empêcher les préparatifs de la guerre pour la libération du nord a dû, dans la journée du 17 novembre, repréciser ses vues. Djibril Bassolet, le Missi dominici de Blaise Compaoré a expliqué que les « négociations n'avaient nullement pour but d'empêcher la guerre. On négocie, en même temps on prépare la guerre ». Bamako, particulièrement « autiste » pour toute idée de négociation, après l'avoir longtemps été pour toute idée de guerre, ne veut rien entendre. Les fiers guerriers, descendants de Soundjata, ont retrouvé « leur virilité ». Alors Ouagadougou est obligé de revoir son discours. Surtout qu'il marche sur des œufs. Les « protégés » de Blaise Ançar Dine, surtout doit savoir se tenir, pour ne pas subir les foudres des proconsuls de AQMI qui sont tapis à Tombouctou et à Gao (lire L'Événement n°245, du 10 novembre 2012). C'est pourquoi, les délégués de Iyad se contredisent sur l'application de la Charia ■

Et on reparle des bases américaines et françaises dans le sahel burkinabè

Ce ne sont peut-être pas des bases militaires conventionnelles. Mais quelque chose dans le genre se trouve dans la région de Tinakof, dans les confins nord du Burkina. Les visiteurs de ces contrées tombent sur deux sites, distants l'un de l'autre d'environ 7 kilomètres. Le premier à Rafanamane, serait plutôt celui des américains. C'est un certain général Evans T qui accueille les visiteurs de marque à l'orée du camp. A quelques kilomètres de là, à Inabao, le camp des français. Ils sont moins gentils les français, disent les habitants, contrairement aux américains. Dans ces contreforts retranchés, il y aurait de petites pistes d'atterrissage où

« l'on peut percevoir des avions qui ressemblent à des jouets ». Au moment où les chefs d'états-majors de la Cedeao, palabrent sans fin, peut-être que les « blancs » ont déjà fini, avec les préparatifs. On n'a pas compris alors pourquoi ils n'ont pas levé le moindre petit doigt pour venir en aide aux preux combattants du MNLA qui se sont fait chicoter sous leur barbe. Par contre il est permis de croire que c'est un dispositif pareil qui n'a pas permis au Mujao de réussir les derniers enlèvements des humanitaires au Niger.

NAB

CNSS

Droit de réponse

Monsieur le Directeur,

Suite à la publication de l'article titré « CNSS Kongoussi : le 3ème âge en détresse » dans votre parution n° 243 du 10 octobre 2012 à la page 10, nous venons par le présent droit de réponse réfuter les propos suivants « Désormais la paie des retraités de Côte d'Ivoire se fera à Kaya » qui aurait été dit par un « agent » de notre institution venu de Kaya pour le paiement des pensions du deuxième trimestre de l'année 2012, le 02 août dernier.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) n'a jamais envisagé de changer le lieu de paiement des pensions des retraités de Côte d'Ivoire de la ville de Kongoussi. Elle tient donc à rassurer lesdits

retraités qu'ils continueront toujours à percevoir leurs pensions au Guichet de la CNSS de Kongoussi. La CNSS s'excuse auprès de ces pensionnés des désagréments subis par cette information erronée. Tout en vous réaffirmant notre disponibilité constante à améliorer nos services à l'endroit des pensionnés et des prestataires en général, recevez, Monsieur le Directeur de Publication, l'assurance de notre collaboration distinguée ■

La CNSS, les vertus de la solidarité.

Somkinda
TRAORE/OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre national

BIB

La grosse colère des ex travailleurs



Le contentieux entre la BIB/UBA et ses ex travailleurs ne se résorbe. 102 travailleurs licenciés de la banque tiennent actuellement le pavé et en appellent aux autorités pour obliger la UBA/Burkina (ex BIB) à « se plier aux lois du Burkina ». Ils l'ont fait savoir au cours d'un point de presse tenu le 13 novembre 2012 à la Bourse du travail de Ouagadougou. Ils estiment en effet que leur

licenciement n'a pas suivi les procédures dictées par le code du travail. Ils ont profité démentir la rumeur qui dit qu'ils ont bénéficié des millions comme dédommagement. « Ils ont repris tout ce qu'ils avaient donné pour compenser les crédits des agents contractés auprès de la banque » ont dit les licenciés ■

Basidou KINDA

ÉTATS-UNIS/ CUBA

Les Américains veulent « asphyxier Cuba »

Les Etats-Unis ont une fois de plus rejeté le projet de résolution de Cuba intitulé « Nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les Etats-Unis d'Amérique contre Cuba ». En effet, le 13 novembre 2012, Cuba a présenté ce projet devant l'Assemblée générale des Nations unies. 188 pays ont approuvé la résolution contre trois dont les Etats-Unis, Israël et Palau. Et c'est la 21^e fois que la Havane demande la levée de ce que son ambassadeur au Burkina, Ana Maria Rovira, qualifie de « génocide contre le peuple

cubain » mais sans succès. Les Américains ont toujours opposé leur veto. Même l'arrivée du président Obama qui a suscité de l'espoir n'a rien apporté de significatif quant au sort du peuple cubain. Au contraire, « l'administration Obama s'est caractérisée par un renforcement du caractère extraterritorial du blocus. Il (Obama) a renforcé le blocus dans les finances et le commerce » a dit l'ambassadeur Rovira. Toute chose qu'elle justifie par le fait que les Etats-Unis veulent « asphyxier la révolution cubaine » ■

Basidou KINDA

BADINI ET SOMKINDA

La preuve par le bulletin de salaire

Par Newton Ahmed BARRY



Badini



Somkinda

Nous avons pu disposer des bulletins de salaire des deux. Celui d'octobre 2012, le tout dernier donc, en ce qui concerne Badini et celui de février 2012, pour Somkinda. Les deux bulletins n'indiquent pas expressément que Badini et Somkinda sont en position de détachement.

Pour ne pas conforter l'opinion de Badini, qui pense qu'on s'acharne contre sa personne, nous avons décidé, de nous en tenir aux faits et aux preuves. Rien que ça. Chacun pourra dès lors se faire sa propre opinion. Nous avons pu disposer des bulletins de salaire. Mais en eux-mêmes ces documents n'auraient pas de pertinence, si nous n'avions pas obtenu aussi un bulletin normal, d'un autre magistrat, qui est en détachement. Nous allons donc exposer ces trois bulletins et chacun verra et se fera son opinion.

Le premier bulletin est celui d'un magistrat en détachement. Pour des raisons évidentes de confidentialité, nous n'allons pas divulguer son nom. Sur ce bulletin

Il est indiqué clairement la position administrative (case3) **Détachement** et la date du détachement (10-09-2004).

La position du solde (case0) il est écrit « **Non payé** »

Sur le bulletin il est indiqué aussi de façon précise le corps de l'intéressé (080) **Magistrat**.

Dans la case montant, rien n'y figure, parce que l'intéressé, n'est plus payé. Voyons maintenant le cas de Badini. Sur son bulletin du mois d'octobre 2012, le plus récent donc, puis que celui de novembre 2012, n'est pas encore parvenu.

Il est indiqué ceci :

C'est le ministère de la Justice qui a payé son salaire avec toutes les références (DAF et le lieu de perception Ouagadougou Kadiogo)

Cadre : il est indiqué « **Personnel de la justice** »

Corps : magistrat

Fonction : Agent

Badini est donc retourné au Ministère de la Justice depuis mai 2012, comme agent. Son salaire indiciaire est bien indiqué sur le bulletin et les éléments

le composant. Contrairement au premier bulletin du magistrat effectivement en détachement, que nous avons montré ci-dessus, Badini touche un salaire au titre du ministère de la Justice où il est affecté comme «agent». Nous avons couvert la dernière case, pour ne pas livrer certaines données personnelles en relation avec le montant du salaire et les coordonnées bancaires. Ce sont des choses qui n'apportent rien à la compréhension du problème.

De nos investigations, sauf erreur, Badini n'a jamais été nommé à la présidence du Faso. Le seul décret qui le concerne est celui qui le nomme représentant spécial du Facilitateur dans la crise Ivoirienne. Il est donc difficile au moment où cette mission est terminée, qu'il puisse se prévaloir d'une autre nomination. C'est pourquoi d'ailleurs, il a repris service au ministère de la Justice. Or dans le cadre de la loi portant statut des magistrats, il y a trois situations possibles pour un magistrat «**en activité, en détachement, en disponibilité**». Il n'y a pas d'autre statut possible. Si Badini a repris service au ministère de la Justice, c'est qu'il n'est plus détaché et pas en disponibilité non plus.

Maintenant le cas de Somkinda : Son bulletin qui date de février 2012, indique qu'elle est payée par le Ministère en charge de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

Dans la case «cadre», il est marqué «**personnel de la Justice**»

Son corps : «**Magistrat**»

Sa Fonction : «**Secrétaire général**».

Le montant de son salaire indiciaire est indiqué. Elle est donc mandatée.

Selon le décret de sa nomination, elle est directrice de la CNSS depuis le 17 juin 2011. La CNSS est un établissement de prévoyance sociale, pour y être nommé, il faut donc bénéficier pour un fonctionnaire, d'un détachement. La situation de Somkinda pourrait équivaloir un détachement. Sauf qu'il n'y a pas de décret qui le matérialise. Celui qui est fourni est douteux, comme nous avons pu le montrer dans ces mêmes colonnes. Autre question que nous n'avons pas pu élucider dans le cas de

Somkinda, pourquoi jusqu'en février 2012, elle continuait à être mandaté par la Fonction Publique, alors qu'elle était directrice de la CNSS depuis juin 2011 ? A la date du bulletin de paie (février 2012), elle était toujours considérée comme occupant le poste de secrétaire général du ministère du Travail. Etait-ce cumulativement avec sa fonction de DG de la CNSS ? Avait-elle un double mandatement ? Nous n'avons pas des réponses à ces questions.

Une volonté de contourner la loi

De nos investigations, nous pouvons faire une esquisse de la démarche entamée par Badini et Somkinda, quand il est apparu évident que leur dossier poserait problème. Mais tout indique que c'est après le dépôt effectif des dossiers

Dans un premier temps, Badini et Somkinda ont essayé d'obtenir du

ministère de la Justice des Attestations de situation administrative. Celle de Badini a été établie le 24 septembre 2012 et celle de Somkinda le 25 du même mois. Les deux attestations ont été, de toute évidence, établies après le dépôt des listes de candidature qui est intervenu le 23 septembre. En raison de leur date de signature, il est quasi impossible qu'ils figurent dans le dossier au moment du dépôt des listes. Matériellement ce n'est pas possible.

Notre interprétation des faits

Il nous semble qu'une fois les dossiers déposés, les deux se sont rendus compte, que leur dossier allait poser problème. Parce que les adversaires ont commencé à vouloir exiger la preuve que les magistrats candidats se sont conformés à la loi. Dès le lendemain du dépôt des listes, Badini s'est fait établir une Attestation de situation administrative et le jour suivant Somkinda. Une phrase du texte des Attestations reprend presque textuellement, le verdict d'un procès intenté, il y a quelques années contre le magistrat Balamine, directeur général du BBDA «...n'est affecté à

aucun poste juridictionnel ou administratif au Ministère de la Justice». Ce que l'on pourrait qualifier de jurisprudence «Balamine». On peut croire qu'après consultation de personnes plus avisées, les intéressés ont compris, qu'une Attestation, même reprenant une disposition d'un procès, ne pouvait valoir loi organique. C'est en ce moment que les décrets de Détachement ont été produits. Après l'interview de Badini à notre confrère **L'Observateur Paalga N° 8251 du lundi 12 novembre 2012**, on a compris que ce pouvait s'agir de décret de « régularisation ». Sauf que dans ce cas, il n'y avait pas besoin de les antidater. Il suffisait d'indiquer la période retro active couverte.

La question de fond ?

Notre conviction fondée sur la réalité des choses nous a amené à nous interroger. Ces documents étaient-ils dans les dossiers des intéressés, au moment du dépôt ? Sinon, comment s'y sont-ils retrouvés ?

C'est une question extrêmement importante qui interpelle la crédibilité de la CENI ■

1
Bulletin d'un vrai magistrat en détachement.
Il est bien indiqué qu'il est en détachement (03) et y a pas de montant mandaté

Qualité Agent	1	Fonctionnaire titulaire	19-09-1985	Date Antériorisation	
Position Act	03	Détachement	10-09-2004	Date dépôt EP	
Sa-Position Act	02	Détachement d'office	10-09-2004		
Position Solde	0	Non payé		Position Spd	
Corps	080	Magistrat	01-09-2002	B	Position normale
Classification	P	01-09-2002	5	01-09-2002	04
Echelle				01-09-2002	01
Grade				01-09-2002	
Echelon				01-09-2002	
Indice					2.740
Section	10	MAGISTRAT		Indice	Montant
Service	10000000	Cadre		Forcé	
Lieu	1104008	OUAGADOUGOU		Date Affect	26-04-2004
Fonction	0183	Conseiller technique principal 1 ^{er} échelon		Logé Y/N ?	Y
Merit Acte	DED	00	Détachement d'office	Type Orig	F
				Id Origine	2004-000096989
				Date Ma	10/12/2004
					OK

2
Bulletin de Badini.
Il est mandaté par la Justice. Il n'est pas mentionné détachement et il y a un salaire qui lui est versé

Matière	01000				
Nom	BADINI				
Prénoms	SOUBERA				
Type agent	Fonctionnaire titulaire				
Code	Personnel de la Justice				
Corps	Magistrat				
Catégorie	P				
Echelle	S				
Grade	Tem. C. E.				
Echelon	04				
Indice	3380				
Fonction	Agent				
Situation matrimoniale	Marriage				
Nombre charges fiscales	0+2				
N°Bulletin	1005237				
N°Billet	17				

Bulletin de Paie		
10 Ministère de la Justice		
3000000 DAF		
Mois : 10 / 2012		
1104008-OUAGADOUGOU (KAD1000)		
Éléments de paie	Avants	Rétro-actes
0010 Salaires indiciaires	+ 258.565	
0011 Salaires indiciaires - trop perçus sur ex		- 5.000
0010 Allocations familiales	+ 0	
0001 Allocations familiales - trop perçus sur ex		- 5.000
0140 Indemnité de résidence	+ 65.657	
0040 Indemnité de résidence - trop perçus sur ex		- 5.000
0050 Indemnité de fonction	+ 27.500	
0150 Indemnité de fonction - trop perçus sur ex		- 5.000

3
Bulletin de Somkinda.
Elle est mandaté par le ministère du Travail. Il n'est pas mentionné détachement et il y a un salaire qui lui est versé

Matière	010000				
Nom	TRAGOPE				
Prénoms	SOMKINDA				
Type agent	Fonctionnaire titulaire				
Code	Personnel de la Justice				
Corps	Magistrat				
Catégorie	P				
Echelle	S				
Grade	Tem. C. E.				
Echelon	04				
Indice	3300				
Fonction	Secrétaire Général				
Situation matrimoniale	Marriage				
Nombre charges fiscales	0+1				
N°Bulletin	115690				
N°Billet	30				

Bulletin de Paie		
17 Ministère de la Fonction Publique Travail		
3000000 DAF		
Mois : 2 / 2012		
1104008-OUAGADOUGOU (KAD1000)		
Éléments de paie	Avants	Rétro-actes
0010 Salaires indiciaires	+ 156.565	
0011 Salaires indiciaires - trop perçus sur ex		- 15.000
0030 Allocations familiales	+ 2.000	
0140 Indemnité de résidence	+ 65.657	
0050 Indemnité de fonction	+ 25.000	
0050 Indemnité de fonction - trop perçus sur ex		- 35.000
0150 Indemnité de fonction	+ 25.000	
0150 Indemnité de fonction - trop perçus sur ex		- 5.000

CONSTITUTIONNALISATION DU GENRE

Les universitaires s'en mêlent

Par Wilfried BAKOUAN

La société Burkinabè de droit constitutionnel, née en mai 2012, a choisi pour son baptême de feu de s'intéresser à la question genre. A l'orée de la campagne électorale, ça ne pouvait pas passer inaperçu. Surtout que les grands partis n'ont pas respecté la loi sur les quotas. L'activité a eu lieu le 15 novembre 2012.

Si le nombre de lois équivalaient aux droits, les femmes du Burkina ne devraient avoir trop à se plaindre. Les lois en leur faveur y en a beaucoup, mais cela n'a rien changé fondamentalement à leur situation. Cela se voit surtout dans le domaine politique. Le quota genre qui devait réguler le positionnement des femmes dans les formations politiques n'a pas encore atteint les effets escomptés. Les femmes ne sont toujours pas bien positionnées sur les listes électorales.

Ça viendra, sans doute, à force d'en parler. En attendant la Société burkinabè de droit constitutionnel (SBDC), propose qu'on corse encore plus l'arsenal juridique en faveur du genre et réfléchisse sur les enjeux de la constitutionnalisation. A ce niveau législatif, personne ne devrait encore ignorer la question. Pour cibler les enjeux et la conséquence juridique de la constitutionnalisation du genre au Burkina Faso, le Pr Yarga Larba a été la personne ressource. Pour lui, le genre est perçu comme désignant la femme et ses problèmes. Or, le genre prend en compte les particularismes sociaux. Il limite les formes les plus répandues des inégalités sociales et ne saurait se limiter seulement donc aux femmes.

L'équité corrige les inégalités dans le rapport entre genre. L'égalité reste en considération dans les différents secteurs de la vie et fait appel à la parité. L'égalité n'est effective que quand la distribution des rôles ne se limite pas à la réservation des seconds rôles aux femmes. C'est ce qui fait de la constitutionnalisation du genre une



Les femmes n'ont pas encore été bien représentées dans les postes électifs et administratifs. La loi sur le quota genre instituant 30% en faveur adoptée en 2012 changera-t-elle la situation?

Présence des femmes au parlement burkinabè depuis 1992

1992-1997 : première législature
Nombre total des députés : 111
Nombre de femmes députés : 4

1997-2002 : deuxième législature
Nombre total de député : 111
Nombre de femmes députés : 10

2002-2007 : troisième législature
Nombre total de députés : 111
Nombre de femmes députés : 13

2007-2012 : quatrième législature
Nombre total de députés : 111
Nombre de femmes députés : 17

panacée pour l'implication des femmes dans les sphères de décision et des mandats électifs. L'exemple de l'Afrique du Sud post apartheid, du Benin, du Niger, sont des cas d'école dans les propos du Pr Yarga.

Un autre intervenant, Dr Séni

Ouédraogo a mené une analyse sur «le quota genre et représentativité des femmes au parlement». En Afrique du nord, le printemps arabe a favorisé la prise de décision dans l'amélioration de la situation de la femme. L'exemple le plus probant étant celui du Maroc où

le genre a été constitutionalisé à l'issue de réformes constitutionnelles. Au Burkina Faso, les réformes politiques annoncées par le chef de l'Etat à Ouahigouya en décembre 2009 traduisent l'intérêt porté à l'amélioration de la situation de la

femme dans le pays par les organisations féminines.

La prise en compte des questions genre dans les textes fondamentaux est un fait. La gestion de l'effectivité des textes en est un autre. L'effectivité de ces questions est l'objet d'un combat ■

ZIRO

La campagne CDP sous le signe du genre

C'est à Bakata, commune dirigée par Marie Hélène Bouda, maire CDP, que la section provinciale du dit parti a lancé sa campagne pour les élections couplées du 2 décembre. Toutes les six communes du Ziro y ont envoyé de fortes délégations. Dans la foule nombreuse, la représentation du genre avait un air d'hommage à une dame qui semble avoir comblé de nombreuses attentes. C'est d'abord le barrage dont on connaît l'importance dans l'autonomisation des populations, en particulier les femmes qui y tirent grâce à la culture de contresaison d'importants revenus. La construction de deux CSPS qui rapprochent la santé des populations.

Là encore les femmes ne sont pas les dernières à en tirer profit puisque désormais toutes les prestations allant du suivi des grossesses jusqu'à la naissance y sont pratiquées. Et ce n'est pas tout. Bakata a également son CEG à l'instar des autres chefs-lieux de commune du Ziro. Sans compter de nombreuses écoles dans les villages, de même que des équipements marchands notamment à Kinkirsgogo. Mais la maire avait également des annonces. Des travaux d'adduction d'eau vont incessamment commencer, à quoi s'ajoute le rappel de la promesse du chef de l'Etat d'électrifier toutes les communes rurales du Burkina. Dans un mooré approximatif (madame la maire est plutôt samo), Marie Hélène Bouda a

invité les populations des six communes à ne pas se tromper de bulletin le 2 octobre, car dira t-elle, seul le CDP est en mesure de changer la vie des populations. A preuve, les deux communes du Ziro dirigées par l'opposition sont à la traîne. C'est sur

Si vous votez pour que Hermann soit premier ministre, c'est comme si vous faites coexister chèvres et hyènes. Aucune harmonie n'est possible.

ce même tempo que les deux candidats CDP aux législatives, orateurs du jour ont embrayé. Reine Benao épouse Sakandé et Malakilo Diasso, tête de liste provinciale. Il ne faut pas que les électeurs CDP dispersent leurs voix en votant différemment au niveau des deux scrutins dira Reine Sakandé.

Quelques électeurs frustrés pourraient être tentés de faire un vote sélectif. Mauvaise idée dira t-elle car le parti a besoin d'être fort pour soutenir l'action du chef de l'Etat. Ce que traduira Sofiane Séni bien inspiré dans son langage animalier : *Si vous votez pour que Hermann soit premier ministre, c'est comme si vous faites coexister chèvres et hyènes. Aucune harmonie n'est possible.* Tous les orateurs auront été unanimes sur une chose : Le Ziro doit opérer le *tuuk*

guilli, selon la formule du maire de Ouagadougou, Simon Compaoré. Dans le Ziro, c'est un commando presque entièrement féminin qui est lancé à la conquête des suffrages. La tête de liste aux législatives, Malakilo Diasso est encadrée par Reine Sakandé et deux autres suppléantes.

Quand au scrutin municipal, pas moins de 40% des listes CDP sont constituées de femmes. On retiendra enfin, le mea culpa de madame Bouda qui dans un accès de sincérité a mis le doigt sur les incompréhensions qui ont parfois émaillé la gestion de son équipe. Sans doute s'adressait-elle à ses contempteurs qu'elle considère somme toute comme des membres d'une même famille. Une fronde se serait formée pour dénoncer son parachutage à Bakata en lieu et place de Edouard Bouda son mari que les populations attendaient. Ce dernier s'était plutôt fait élire dans un autre village. Le message a été apparemment entendu. Par un jeu de chaises musicales, madame Bouda est candidate ce coup ci dans le village de son mari tandis que ce dernier se positionne désormais à Bakata. Mais qui sera maire en cas de victoire de la liste CDP ? Wait and see ■

Germain B. NAMA